



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3275

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Archipel One / Skylab - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3275**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Archipel One / Skylab - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la métropole lyonnaise.

En adoptant son programme de développement économique pour la période 2016-2021, la Métropole de Lyon a réaffirmé sa volonté de renforcer la place de l'université en tant qu'acteur de l'innovation et du développement de la Métropole.

Pour cela, elle est engagée dans :

- le soutien à l'Université de Lyon pour construire une université forte,
- l'inscription de l'université dans le dynamisme entrepreneurial et le transfert de technologies,
- la mise en œuvre du schéma de développement universitaire (SDU), qui entre en cohérence avec le schéma d'accueil des entreprises (SAE) dont il partage les principes directeurs.

II - Objectifs

La Métropole souhaite soutenir le développement de l'ECL sur le campus Lyon Ouest Ecully. L'ECL s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'Université de Lyon dont elle est un membre actif. Afin d'affirmer sa position dans l'écosystème et permettre de soutenir l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire, il est aujourd'hui nécessaire de rénover son campus.

L'ECL est une école d'ingénieurs multidisciplinaires implantée sur le campus Lyon Ouest Ecully à Ecully. Elle est classée parmi les toutes premières écoles d'ingénieurs en France avec 1 650 étudiants dont 329 ingénieurs diplômés chaque année (avec une forte dimension internationale : 25 % d'étudiants étrangers). Le palmarès 2017 des écoles d'ingénieurs de l'Étudiant octroie à l'ECL la 5^{ème} position du classement général et la 1^{ère} position des écoles de province.

L'ECL a un projet de transformation de son campus, démarrée depuis 2008 dont l'échéance est fixée à 2025 : ECL 4.0 accélérateur de projets.

La stratégie du projet d'ensemble est la suivante :

- affirmer une offre scientifique de formation et de recherche compétitive, européenne et internationale,
- transformer l'école en renforçant l'ancrage régional et national et les partenariats avec les entreprises,
- faire de Lyon Ouest Ecully un campus de dimension internationale, espace d'échanges, de coopération et de rencontres multiculturelles,
- engager la modernisation du management de l'établissement et intégrer les nouveaux enjeux économiques.

Pour cela, l'ECL souhaite développer l'attractivité du campus et, notamment, développer les pédagogies innovantes et favoriser les lieux de convivialité.

III - Présentation de l'opération et budget prévisionnel

Une 1^{ère} phase a été réalisée entre 2008 et 2016 : 26 000 000 € ont été investis pour la réalisation des bâtiments TMM1, Equipex Phare et le centre de ressources informatiques.

Les financements ont été répartis de la façon suivante :

- ECL : 10 200 000 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 300 000 €
- Métropole : 2 000 000 €
- Conseil général : 1 600 000 €
- État : 5 900 000 €

Pour la phase 2019-2025, 5 projets sont prévus pour un montant de 50 000 000 € :

- le Skylab, un lieu totem emblématique de l'école à la fois vitrine de ses atouts et espace innovant : 2 500 000 €
- Archipel 1, une direction au cœur de la vie étudiante : 2 500 000 €
- Archipel 3, un nouveau pôle de services : 5 000 000 €
- bâtiment TMM2 : 12 000 000 € (Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes -LTDS-)
- Archipel 2 : halles de recherche : 28 000 000 € (Laboratoires de mécanique des fluides et d'acoustique -LMFA- et Ampère).

L'ECL travaille au bouclage financier de cette nouvelle phase. La Région s'est engagée à financer 8 000 000 € et le Métropole 2 500 000 €, ce qui lui permet de démarrer les projets Skylab, espace de travail innovant et Archipel One, réorganisation de la fonction accueil de l'établissement.

Le projet a pour objectif de financer la rénovation de locaux existants (2 600 m² - aucun m² supplémentaire) afin de relever les nouveaux enjeux pédagogiques et de s'adapter aux nouveaux standards de campus innovant tout en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments. Il a pour objectif de répondre à 2 volets à travers 2 opérations immobilières :

1° - Créer un véritable espace innovant, le Skylab

Le bâtiment principal à l'entrée du campus, occupé actuellement par la direction et l'administration (1 200 m²) sera restructuré pour offrir un lieu vitrine des réalisations étudiantes, des laboratoires et un regroupement de ressources, de services, d'espaces pédagogiques et de convivialité autour de la création et de l'entrepreneuriat. Ce lieu de créativité, d'innovation et de démarches entrepreneuriales sera intégré dans l'écosystème de l'Université de Lyon et en particulier en lien avec la Fabrique de l'innovation (opération pilotée par l'Université de Lyon et financée dans le cadre du contrat de plan État-Région -CPER- actuel). Le Skylab sera ouvert à l'ensemble des élèves et des étudiants du campus Lyon Ouest Ecully et de l'Université de Lyon, ainsi qu'aux entreprises et aux citoyens. Cet espace occupera l'ensemble du bâtiment Z2 situé en entrée du campus et tourné vers la cité afin de garantir sa visibilité en tant que partie intégrante de la Fabrique de l'innovation.

Ce projet va permettre de dynamiser la créativité, l'esprit d'entreprise et les liens avec le monde industriel. Ce nouvel environnement devra également permettre une vitrine des nouvelles approches pédagogiques, d'accompagnement de projets et équipements qui émergeront des expérimentations menées dans le cadre de l'Université de Lyon (Fabrique de l'innovation) et de la Public factory.

2° - Réinstaller la direction au cœur du campus, Archipel One

Le projet consiste en un rapprochement des élèves et de la direction qui partageront des espaces communs au cœur du campus au sein du bâtiment M14/M16 (1 400 m²) renommé Archipel One. L'idée est de décroiser les relations "en silo" du campus conçu il y a 50 ans. Cette nouvelle dynamique de décroissement est celle des meilleures entreprises et des campus internationaux. Ce sont par exemple les principes retenus sur les nouvelles implantations du campus de Saclay.

L'ECL assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Montage financier et calendrier prévisionnel de l'opération

Le coût de l'opération de construction est estimé à 5 000 000 €

La répartition est la suivante :

- honoraires maîtrise d'œuvre : 573 000 €
- autres honoraires (sécurité et protection de la santé -SPS-, contrôleur technique, etc.) : 97 000 €
- travaux : 4 190 000 €
- assurance dommage et ouvrage : 42 000 €
- aléas : 98 000 €

Métropole de Lyon	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Total
2 500 000 €	2 500 000 €	5 000 000 €

Le phasage de réalisation de l'opération est le suivant :

- étude de programmation : 1^{er} semestre 2019,
- études avant-projet sommaire/avant-projet détaillé (APS/APD) : 2^{ème} semestre 2019 et 1^{er} semestre 2020,
- lancement des travaux : mi 2020,
- inauguration : mi 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la participation de la Métropole à l'opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 500 000 € au profit de l'ECL,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et l'ECL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche, à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P03O7178 pour un montant de 2 500 000 € TTC en dépenses selon l'échéancier suivant :

- 625 000 € en 2019,
- 1 600 000 € en 2020,
- 275 000 € en 2021.

4° - Le montant à payer, soit 2 500 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O7178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.